

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2014/571

**Accompagnement des associations sportives bordelaises.
Association Tennis Club de Bordeaux. Subvention
d'équipement. Adoption. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Tennis Club de Bordeaux gère les terrains de tennis de Suzon, propriétés de la Ville de Bordeaux, en s'étant substituée à la Ligue de Tennis. Le programme triennal d'investissement qui s'achève avec cette opération, a pour objectif de remettre ces installations à niveau et permettre au club d'en assurer la gestion et l'entretien sans solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la Ville.

Lors de la séance du 23 septembre 2013 (délibération n° D-2013/509), vous vous êtes prononcés favorablement pour l'octroi d'une subvention de 60 000€ en faveur de l'association Tennis Club de Bordeaux.

Cette aide financière portait sur la construction d'une bulle pour recouvrir deux courts de tennis à l'air libre.

Pour des raisons purement techniques tenant aux contraintes de sécurité incendie, il n'est pas possible de procéder à cette construction. En effet, la réglementation exige que les services de défense contre l'incendie puissent circuler autour du périmètre de la bulle, alors que c'est matériellement impossible.

Constatant cette impossibilité, l'association a donc réfléchi à d'autres projets alternatifs qui concourent à l'objectif de développement de l'offre de pratiques sportives.

Elle propose donc de procéder à :

- la réfection du court n°6 en béton poreux,
- la transformation des courts n°1 et 10 en revêtement sportif tout temps,
- l'éclairage de deux courts,
- la création d'un padel,

Pour un montant global de travaux de 187 115,52 € TTC, selon les devis ci annexés.

Ce montant étant supérieur au montant de travaux pour la bulle (175 850,00 € TTC), il est proposé de substituer ce programme à celui contenu dans la délibération du 23 septembre 2013.

L'association a établi un nouveau plan de financement, détaillé ci dessous, sans pour cela modifier sa demande initiale auprès de la ville :

- Tennis Club de Bordeaux (fonds propres)	47 115,52 €
- Tennis Club de Bordeaux (emprunt)	70 000,00 €
- Mécénat	10 000,00 €
- Mairie de Bordeaux	60 000,00 €

TOTAL	187 115,52 €

Compte tenu de ces éléments, il nous paraît opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport, et de confirmer l'octroi à l'association Tennis Club de Bordeaux d'une subvention d'équipement de 60 000€.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la nouvelle convention dont le projet est ci-joint,
- verser une subvention de 60 000 €uros à l'association Tennis Club de Bordeaux dont le montant sera imputé sur les crédits de la ville -natana 2759.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. LE MAIRE. -

Avant de donner la parole à Mme PIAZZA je voudrais la féliciter, elle et ses équipes, puisque notre Ville vient de recevoir le titre de Bordeaux Ville Européenne du Sport en 2015, une récompense qui lui sera remise le 18 (19 ?) novembre au Parlement Européen à Bruxelles.

Mme PIAZZA

(Applaudissements)

MME PIAZZA. -

Merci beaucoup. Je vais...

M. LE MAIRE. -

Remettez-vous

MME PIAZZA. -

On déroule.

Ça concerne le Tennis Club Bordelais. Vous vous rappelez que le 23 septembre vous vous êtes prononcés favorablement pour l'octroi d'une subvention de 60.000 euros à destination de la construction d'une bulle, une structure couverte.

Il s'avère que le projet est modifié du fait des contraintes de sécurité.

On vous propose donc : un béton poreux, une transformation des deux courts, un éclairage des deux courts et la création d'un padel.

L'idée c'est que la Ville donne encore 60.000 euros, mais le plan de financement est modifié, tout simplement.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. -

Bonsoir maintenant. C'est juste pour interpeller la municipalité et vos services. Nous allons voter contre cette délibération pour une bonne raison. Ça concerne les travaux d'éclairage.

En commission j'avais demandé quel type d'éclairage allait être positionné. Il avait été dit des éclairages halogènes. J'ai eu une réponse me disant que ce n'était pas possible de mettre des éclairages leds.

Après des recherches il s'avère qu'on peut mettre des éclairages leds sur des courts de tennis : c'est extérieur, c'est tout à fait bénéfique pour le rendu visuel des tennismen, c'est aussi économe en énergie et surtout il y a beaucoup beaucoup moins de maintenance.

Ce dispositif a déjà été réalisé dans une commune de Midi-Pyrénées qui s'appelle Castelnau-le-Lez.

J'invite donc les services à demander un nouveau devis, ou en tout cas à demander à cette commune comment cela a été réalisé.

Je voudrais vous rappeler que la durée de vie d'un spot à led est 14 fois plus importante que la durée de vie d'un spot halogène.

Ensuite je voudrais rappeler que le Prix Nobel de Physique 2014 a été attribué aux inventeurs de la led. Ce n'est pas pour rien. Donc il est peut-être intéressant que la Ville de Bordeaux aille un peu plus loin dans ces nouvelles technologies, notamment pour les équipements sportifs.

Enfin je voudrais interpeller M. JUPPE pour essayer d'influencer au mieux le président du SDEEG, le Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique de la Gironde, sur le développement de ces poteaux à led pour l'éclairage public dans les communes de la Gironde.

J'ai assisté récemment à une commission « Economie d'énergies – énergies renouvelables » où l'on voit que c'est très peu systématisé dans les communes de la Gironde toujours dans un rapport qualité/prix, et on ne parle jamais du poids de la maintenance sur les équipements halogènes.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Très rapidement Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Mme JAMET, je comprends cette remarque. Nous y avons réfléchi. Nous y avons renoncé.

Un coût important d'installation, 18.000 euros sur deux terrains.

3 pylônes de plus. Ça fait 11 pylônes autour de 2 terrains, donc ce n'est pas très esthétique.

Et puis Castelnau-le-Lez, qui est dans l'Hérault et pas dans les Pyrénées, a sûrement fait un choix qui n'est pas le nôtre. Il faut savoir que ces terrains extérieurs éclairés ne servent que 6 mois dans l'année. Le reste du temps on joue avec la lumière du jour. Dans une salle c'est différent. A l'extérieur c'est moins important. On peut faire avec. Je pense que le retour sur investissement est faible.

Donc nous avons choisi cette option parce que c'était vraiment un coût supplémentaire pour le club.

M. LE MAIRE. -

Je ne suis qu'à moitié convaincu.

MME PIAZZA. -

...

M. LE MAIRE. -

Bon... C'est tout ?

(Rires)

MME PIAZZA. -

Je vous propose d'y réfléchir un peu mieux, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Regardez à nouveau et parlez-m'en.

MME PIAZZA. -

D'accord.

M. LE MAIRE. -

Je suppose que les Verts s'abstiennent pour l'instant ?

Ils votent contre, et nous on va regarder.



**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Tennis Club Bordelais
Participation financière de la ville à divers travaux
d'aménagement des équipements sportifs**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date dureçue en Préfecture de la Gironde leci-après dénommée « La Ville »,
D'une part,

Et :

L'association Tennis Club de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Philippe Lagarosse, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date duci-après dénommée « l'Association »,
D'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET

L'association Tennis Club de Bordeaux souhaite procéder à divers travaux d'aménagement de ses équipements sportifs, sis au 215 rue de Suzon à Talence. Le montant des travaux est de 187 115,52 € TTC.
La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 60 000 €. Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et qu'en aucun cas la responsabilité de la ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux divers travaux d'aménagement de ses équipements sportifs.

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par le Monsieur le Président du Tennis Club de Bordeaux, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

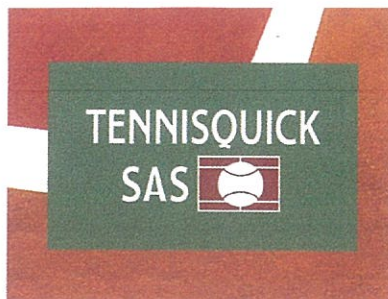
Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour l'association Tennis Club de Bordeaux, 215 Chemin de Suzon à Talence.

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

Pour l'association Tennis Club de Bordeaux
Le Président,
Philippe Lagarosse

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé



Paris le 18/06/2014

TENNIS CLUB BORDEAUX - TCB

Affaire suivie par: Mr AUCOUTURIER PASCAL

215 CHEMIN DE SUZON

Ligne directe: 06 82 68 02 55

33400 TALENCE

FRANCE

Contact: Mr Philippe Lagarrosse - Président

Devis n° D140601156- Chantier: TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE

REALISATION D'UN COURT DE PADEL

PADEL - Construction complète avec finition Gazon Synthétique

Désignation	Unit	Qté	PU net	Montant
REALISATION D'UN TERRAIN DE PADEL COMPRENANT : INSTALLATION DE CHANTIER TRAVAUX PREPARATOIRES - Espaces Verts - Fondations et empierrement STRUCTURE EN BETON ALVEOLAIRE LE TERRAIN DE PADEL - Ossature en acier galvanisé - Poteaux et filet de jeu - Finition en Gazon Synthétique ECLAIRAGE MONTAGE ET TRANSPORT NETTOYAGE DU SITE	Forft	1.00	38 500.00	38 500.00

TENNISQUICK S.A.S.

S.A.S. au capital de 37 000 €

Siège social: 150, rue Legendre
75017 PARIS

APE 7490A - RCS PARIS - SIRET 491 239 703 00029

Tél. 01 42 26 42 58

Fax 01 42 26 42 63

VALIDITE: 90 jours	MONTANT HT	38 500.00
MODALITES DE PAIEMENT	TVA : 20.00 %	7 700.00
50% d'acompte à la commande puis à réception de factures de situation établies au fur et à mesure de l'avancée des travaux	MONTANT TOTAL TTC	46 200.00
Votre Bon Pour Accord Date, Cachet et Signature		

Siège social :
150 rue Legendre 75017 PARIS • Tél. : 01 42 26 42 58 • Fax : 01 42 26 42 63

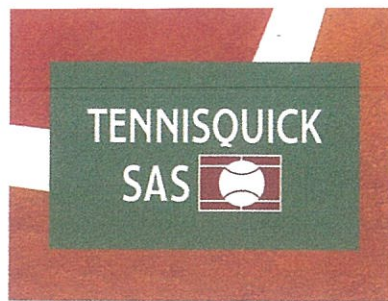
N° Vert 0 800 10 22 31

www.tennisquick.fr • tennisquick@orange.fr

SAS au capital de 37 000 euros - RCS 491 239 703 00029 - N° TVA Intracommunautaire : FR61491239703 - Code APE 7490A

772

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso. Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Paris.



Affaire suivie par : Pascal AUCOUTURIER
Ligne Directe : 06 82 68 02 55

Contact: MR LAGAROSSE Président

Gradignan le 18 juin 2014

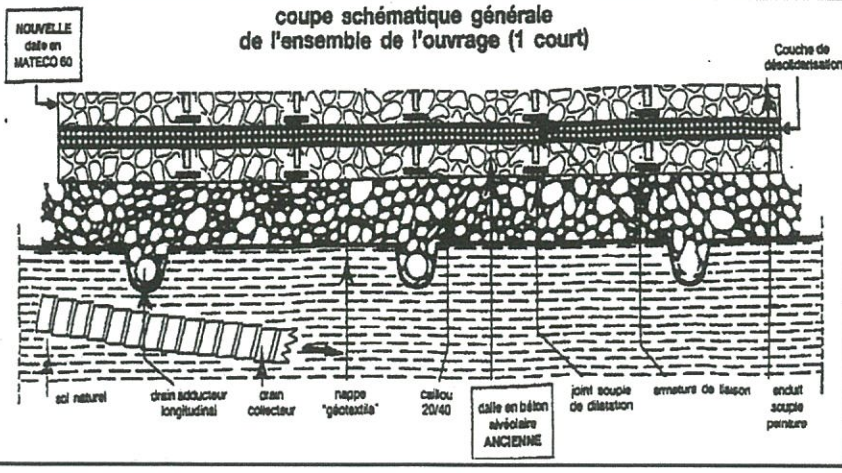
TENNIS CLUB BORDEAUX TCB
CHEMIN DE SUZON

33400 TALENCE

DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PADEL AVEC NOTRE
PROCÉDÉ EUROCOURT® et finition en Gazon Synthétique

DEVIS N° 14/06/1156/PA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE	1 terrain de padel de 20 m x 10 m (côtes intérieures)		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
<p>Caractéristiques générales : Dimensions intérieures 20m (+/- 0,5) x10m (+/- 0,5) Type de cloison : maille électrosoudée 50x50x4 sur châssis de tube 80x40x2mm Angle du court fermé par des embellisseurs fabriqués à base de plaques pliées. Extrémités de la maille électrosoudée fermée par des couvre-joints fabriqués à base de plaques pliées. Hauteur de cloison: 4m au fond, 3m sur les côtés excepté les 2 mètres annexés au fond. Panneaux de verre parfaitement alignés avec le reste de la cloison. Reste des éléments également intégrés de manière à créer une surface lisse. Finition : laquée au four. Coloris à définir par le client. Ancrage au revêtement : vissé au béton par des chevilles.</p>			
<p>INSTALLATION DE CHANTIER Balisage du chantier pour création d'une zone de sécurité avec rubalise Déplacement du matériel de pose et transport aller-retour de l'équipe</p>			<u>compris</u>

DEVIS N° 14/06/1156/PA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE	1 terrain de padel de 20 ml x 10 ml (côtes intérieures)		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
TRAVAUX PREPARATOIRES			<u>compris</u>
<p><u>Espaces verts</u> Abbattage et dessouchage de la haie existante Evacuation des gravois Retraitement en décharge agréée</p> <p><u>Fondations et empierrement</u> <u>Mise à niveau des zones dessouchées</u> par apport de terre et de calcaire 20/40 selon l'emplacement <u>Décapage de la terre végétale</u> y compris mise en stock - reprise après terrassement pour mise en forme sur la périphérie. <u>Terrassement</u> pour création en déblais stabilisés et réglés à + ou - 3 cm Fourniture et mise en oeuvre d'un feutre <u>géotextile</u>. Cela permet de séparer les végétaux des différentes couches de gravillons mises en oeuvre. <u>Réalisation d'un drainage</u> par fouille en rigole pour création des tranchées destinées à recevoir les drains Mise en place avec pente de 0,5 cm/m du réseau de drainage en tube PVC annelé et perforé de diamètre 0,80 Ce réseau est constitué de trois adducteurs longitudinaux reliés à l'extérieur du terrain (à environ 2 mètres du court) à un regard de visite de 40x40x40. La tranchée, le drain et l'évacuation des eaux pluviales en sortie de regard restent à la charge du client. Remblais des tranchées par mise en place de matériaux filtrants Fourniture et pose d'un regard de visite de 40 x 40 x 40 <u>Couche de fondation</u> constituée par la fourniture et mise en place d'un blocage filtrant sur une épaisseur moyenne de 15 cm de cailloux de granulométrie 20/40 ou approchant Fourniture et mise en oeuvre d'une <u>couche d'aveuglement</u> en 6/14 ou approchant sur la couche de fondation 20/40 afin de permettre au support de recevoir la dalle de béton alvéolaire</p>			

<p>DEVIS N° 14/06/1156/PA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE</p>	<p>1 terrain de padel de 20 ml x 10 ml (côtes intérieures)</p>		
<p>DESIGNATION</p>	<p>QT</p>	<p>P.U. €</p>	<p>TOTAL HT</p>
<p>COULAGE DE LA DALLE DE BETON ALVEOLAIRE</p>			<p><u>compris</u></p>
<p>La dalle en béton alvéolaire EUROCOURT® est composée d'un mélange de gravillons concassés lavés de granulométrie calibrée 2/4 ou 2/6 ou 4/6 CATEGORIE A ou B et de ciment (norme CE) dosé à 300 kg/m³. Cette dalle est coulée en une seule couche d'une épaisseur comprise entre 8 et 9 cm. L'évacuation des eaux de pluie s'effectue par percolation au travers des millions d'alvéoles qui composent la dalle. L' EUROCOURT® est composé de sections séparées entre elles par des joints de retrait-dilatation souples perméables et imputrescibles en caoutchouc aggloméré d'épaisseur conforme au cahier des charges de la Fédération Française de Tennis. Les sections sont liées entre elles par des tiges d'armature en acier galvanisé à chaud TOR de 8 mm placées tous les 1 m. Coulé in-situ, le EUROCOURT® est lissé manuellement puis serré au moyen d'un rouleau lisse sous protection d'un film polyane approprié de manière à obtenir un fini parfait sur le plan de la planimétrie. Le coffrage sera réalisé à notre convenance, soit à l'intérieur des poteaux de clôture, soit à l'extérieur de ceux-ci.</p>	<p>Garantie Décennale</p> <p>jointe au devis</p>		
<p>NB : Il n'est pas prévu dans notre prestation que les matériaux restant (gravillons concassés 6/14 - 2/4 - 4/6 ou autres) soient évacués par notre entreprise. Ceux-ci seront étendus par nos soins à proximité immédiate du court ou laissés en tas à notre appréciation pour réutilisation éventuelle par vos soins</p>			
<p>coupe schématique générale de l'ensemble de l'ouvrage (1 court)</p> 			

DEVIS N° 14/06/1156/PA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE	1 terrain de padel de 20 ml x 10 ml (côtes intérieures)		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
TERRAIN DE PADEL			<u>compris</u>
<p><u>Structure métallique en acier galvanisé</u> Clôture en cadres soudés, fabriquée avec des tubes de 80x40cm et 40x40cm de 2 mm d'épaisseur coupés et usiné au laser. Plaques d'ancrage au sol, panneaux et pièces de fixation en verre fabriqués au laser. Galvanisée et laquée au four, coloris à définir par le client.</p> <p><u>Clôture en verre</u> Verre trempé de 10 mm.</p> <p><u>Gazon synthétique</u> Fibre 100% polypropylène - Coloris vert. Hauteur de fibre : 12 mm Lestage : 16 kg/m² de sable de lestage de granulométrie 0,3 - 0,8 mm</p> <p><u>Portes</u> Fourniture et pose de porte type "World Padel Tour"</p> <p><u>Equipement de jeu</u> Poteaux de filet spécial padel en acier galvanisé et laqué de couleur au choix parmi notre gamme de coloris Filet spécial padel imputrescible et renforcé sur les côtés avec câble acier incorporé dans la bande supérieure en polyester Compris massifs d'ancrages en béton</p> <p><u>Eclairage</u> Fourniture et installation de 4 mâts en acier 4 poteaux d'éclairage du court ancrés au sol indépendants de la structure pour éviter les vibrations durant le jeu. 8 projecteurs allogènes métalliques de 400 watts/ par piste avec ampoule Philips. Vis nécessaires fournies pour toute l'installation. Bouchons spéciaux pour vis extérieures. Compris câblages, coffret, raccordement électrique à votre réseau</p> <p><u>Montage et transport</u> Compris avec camions adaptés au site de pose (non accessible aux camions SEMI REMORQUES)</p>			<p><u>Fiche technique jointe</u></p> <p><u>Fiche technique jointe</u></p>

DEVIS N° 14/06/1156/PA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE		1 terrain de padel de 20 ml x 10 ml (côtes intérieures)	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
FRAIS DE FIN DE CHANTIER			compris
Repli du matériel nécessaire à la réalisation du chantier Nettoyage du chantier lié à notre prestation			
CONDITIONS DE REGLEMENT : 50 % d'acompte par chèque ou virement à la commande puis à réception de factures de situation, établies au fur et à mesure de l'approvisionnement et de l'avancement des travaux. le solde ne devant jamais être supérieur à 10% de la commande sans retenue		Montant Global et Forfaitaire	38 500.00
		TVA 20.00	7 700.00
		TOTAL TTC :	46 200.00

A NOTER QUE

Notre chiffrage est établi pour **une livraison en petit camion** car accès difficile au site pour nos engins de chantier - Si par cas une modification de ces conditions d'accès venait à se produire après notre visite technique de chiffrage, une plus value (si elle existe, pour affûttement des matériaux par des plus petits camions ou location d'engins spéciaux par exemple) vous serait refacturée

Pour l'exécution des travaux, nous avons besoin d'un branchement d'eau et d'électricité 220 V et triphasée 380 V (si besoin est, merci de faire une demande à l'EDF pour une ligne provisoire en 380) à moins de 100 mètres du chantier ou par défaut mise à notre disposition d'un groupe électrogène d'une puissance de 20 KVA - Les consommations ou autres frais de location sont à la charge du client

RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux se fera de manière contradictoire entre le client et notre société. En tout état de cause, toute installation sportive qui serait ouverte au jeu avant réception contradictoire serait réputée acceptée comme telle et réceptionnée implicitement sans réserve selon la législation en vigueur

Le client reconnaît avoir pris connaissance de toutes les pages du présent devis ainsi que du courrier d'accompagnement. Pages du devis numérotées de 1 à la présente page. Pour validation de commande merci de parapher chaque page et de dater et signer cette dernière page

<p>1/ Durée de validité du devis : 3 mois</p> <p>2/ A Réception de votre commande: ces prix sont fermes et non révisables pour des travaux exécutables, au maximum dans les 6 mois suivants, sur le site, dans les conditions d'accès et de stockage prévus dans ce devis</p> <p>TENNISQUICK S.A.S. S.A.S. au capital de 37 000 € Siège social: 150, rue Legendre 75017 PARIS APE 7490A - RCS PARIS - SIRET 401 239 703 00029 Tél. 01 42 26 42 58 Fax 01 42 26 42 63</p>	<p>Bon pour accord Date cachet signature</p>
---	--



Gradignan le 18 juin 2014

Affaire suivie par : Pascal AUCOUTURIER
Ligne Directe : 06 82 68 02 55

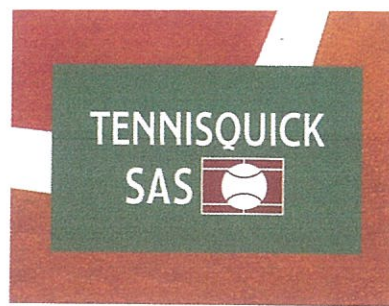
TENNIS CLUB BORDEAUX TCB
2015, Chemin de Suzon

Contact: MR LAGAROSSE Président

33400 TALENCE

DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF DE TRANSFORMATION D'UN COURT DE TENNIS AVEC NOTRE REVÊTEMENT SOMCLAY®
Support actuel : Classic Clay - Surface : +/- 648 m²

DEVIS N° 140601152 - Chantier situé au Tennis Club de Bordeaux 215, Chemin de Suzon - 33400 Talence		Court de tennis n°1 extérieur	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
TRAVAUX PREPARATOIRES			
Dépose de l'existant		<u>par le client</u>	
Dépose par le client du revêtement Classic Clay existant			
Evacuation en décharge par le client à ses frais			
Décolmatage nettoyage rinçage	U 1	<u>compris</u>	
Nettoyage du support par projection d'eau à base de jets hydro rotatifs dont la puissance est réglée en fonction de l'état de conservation du court. Cette phase opératoire détrempe et décroche les saletés et les mousses organiques des interstices du support			
IMPORTANT : un test de décolmatage pourra être réalisé sur environ 1 m ² si nécessaire. Si par cas, un problème de délitage venait à survenir pendant cet essai, notre société se réserve le droit de suspendre sa prestation sans pour autant être tenue pour responsable d'éventuels dégâts ou délitement de surface (notre technicien vous prévenant au moindre problème, bien entendu)			



Paris le 18/06/2014

Affaire suivie par: Mr AUCOUTURIER PASCAL

Ligne directe: 06 82 68 02 55

TENNIS CLUB BORDEAUX - TCB

215 CHEMIN DE SUZON

33400 TALENCE

FRANCE

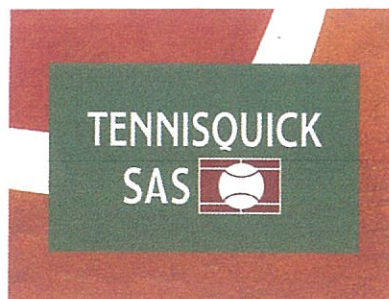
Contact: Mr Philippe Lagarrosse - Président

Devis n° D140601152- Chantier: TCB BORDEAUX 215 CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE

Transformation en SOMCLAY de 1 Court de Tennis actuellement en Classic Clay
Court de tennis n°1 extérieur actuellement en Classic Clay

Désignation	Unit	Qté	PU net	Montant
DEPOSE DU CLASSIC CLAY EXISTANT PAR LE CLIENT EVACUATION EN DECHARGE PAR LE CLIENT				
NETTOYAGE COMPLET DU COURT PAR NOS SOINS	Comp	1.00		
FOURNITURE ET POSE DU REVETEMENT SOMCLAY®	U	1.00	22 750.00	22 750.00
POTEAUX DE FILET DE TENNIS	Paire	1.00	450.00	450.00
FILET DE TENNIS	U	1.00	130.00	130.00
FRAIS DE CHANTIER	Comp	1.00		
GESTION DES DECHETS PAR LE CLIENT				
A TITRE INDICATIF, COUT DU REMPLACEMENT D'UNE CLOTURE TENNIS, GALVANISE ET PLASTIFIE VERT, HAUTEUR 3 M HS	ml		85.00	
TENNISQUICK S.A.S. S.A.S. au capital de 37 000 € Siège social: 150, rue Legendre 75017 PARIS APE 7490A - RCS PARIS - SIRET 491 239 703 00029 Tél. 01 42 26 42 58 Fax 01 42 26 42 63				

VALIDITE: 90 jours MODALITES DE PAIEMENT 50% d'acompte à la commande puis à réception de factures de situation établies au fur et à mesure de l'avancée des travaux	MONTANT HT	23 330.00
	TVA : 20.00 %	4 666.00
	MONTANT TOTAL TTC	27 996.00
Votre Bon Pour Accord Date, Cachet et Signature		



Gradignan le 24/06/2014

Affaire suivie par: Mr AUCOUTURIER PASCAL
Ligne directe: 06 82 68 02 55TENNIS CLUB BORDEAUX - TCB
215 CHEMIN DE SUZON
33400 TALENCE
FRANCE

Contact: Mr Philippe Lagarrosse - Président

Devis n° D140601197- Chantier: TCB BORDEAUX - CHEMIN DE SUZON - 33400 TALENCE
FOURNITURE ET POSE D'UN ÉCLAIRAGE EN 6 M HS POUR 2 COURTS DE TENNIS
2 courts extérieurs accolés par le grand côté - 9 mâts de 6 m HS

Désignation	Unit	Qté	PU net	Montant
FOURNITURE ET POSE D'UN ECLAIRAGE EN 6 M HS COMPRENANT 6 MATS DIAM 88.9 POUR UN PROJECTEUR EN TETE 3 MATS DIAM 88.9 POUR DEUX PROJECTEURS EN TETE 1 ARMOIRE DE COMMANDE POUR LES 2 COURTS L'APPAREILLAGE : 12 PROJECTEURS, 600 ML DE CÂBLE, 40 ML DE CUIVRE NU, 10 BARRETTES DE COUPURE DE TERRE TRAPPE DE VISITE EN PARTIE BASSE DE MÂT ANNEXE DESCRIPTIVE JOINTE AU DOSSIER NOTRE CHIFFRAGE EST ETABLI POUR UN BRANCHEMENT SUR RÉSEAU EXISTANT AVEC UNE ALIMENTATION CONFORME AUX NORMES ET SITUÉE EN PÉRIPHÉRIE IMMEDIATE DES COURTS AINSI QU'UNE ÉLECTRICITÉ AUX PIEDS DES MÂTS AMENÉE PAR VOS SOINS	Forft	1.00	29 600.00	29 600.00

TENNISQUICK S.A.S.
 S.A.S. au capital de 37 000 €
 Siège social: 150, rue Legendre
 75017 PARIS
 APE 7490A - RCS PARIS - SIRET 491 239 703 00029
 Tél. 01 42 26 42 58
 Fax 01 42 26 42 63

VALIDITE: 90 jours MODALITES DE PAIEMENT 50% d'acompte à la commande puis à réception de factures de situation établies au fur et à mesure de l'avancée des travaux	MONTANT HT	29 600.00
	TVA : 20.00 %	5 920.00
	MONTANT TOTAL TTC	35 520.00
Votre Bon Pour Accord Date, Cachet et Signature		

Siège social : 150 rue Legendre 75017 PARIS • Tél. : 01 42 26 42 58 • Fax : 01 42 26 42 63

N° Vert 0 800 10 22 31 • www.tennisquick.fr • tennisquick@orange.fr

SAS au capital de 37 000 euros - RCS 491 239 703 00029 - N° TVA Intracommunautaire : FR61491239703 - Code APE 7490A

780

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso. Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Paris.

DEVIS N° 140601152 - Chantier situé au Tennis Club de Bordeaux 215, Chemin de Suzon - 33400 Talence		Court de tennis n°1 extérieur	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
Traitement anti mousse	U 1	compris	
Fourniture et application de notre produit anti-mousse CRM SPECIAL TENNIS sur l'ensemble du court. Produit sous forme liquide pour éliminer et désorganiser complètement la structure anatomique des cellules qui composent les végétaux cryptogames (mousses, algues, lichens) Combinaison synergique fongicide, action curative et préventive. IMPORTANT : Ce produit n'altère ni pas le support Quantités appliquées : 420 grammes de solution par m²			
FOURNITURE ET POSE DU REVETEMENT SOMCLAY®			
Fourniture et pose de notre revêtement Somclay® , sol sportif aiguilleté en fibre 100% polypropylène structuré, homogène, avec finition brique pilée pour la pratique du tennis Détail technique sur fiche produit jointe Garantie de 5 ans contre tous vices de fabrication	U 1	22 750.00	22 750.00
ACCESSOIRES DE JEU			
Fourniture d'une paire de poteaux de filet à platine carré de 100 mm x 100 mm - Coloris VERT - acier galvanisé - Y compris les poteaux de simple assortis aux poteaux de filet	Paire 1	450.00	450.00
Fourniture d'un filet de compétition polyéthylène imputrescible double maille y compris sangle régulatrice	U 1	130.00	130.00
CLOTURE TENNIS à titre indicatif			
Remplacement d'une clôture tennis en galvanisé plastifié vert, hauteur 3 m hors sol, répondant aux normes FFT, comprenant la dépose, l'évacuation, la fourniture et pose	ml -	85.00	-

TENNISQUICK S.A.S.
 S.A.S. au capital de 37 000 €
 Siège social: 150, rue Legendre
 75017 PARIS
 APE 7490A - RCS PARIS - SIRET 491 239 703 00029
 Tél. 01 42 26 42 58
 Fax 01 42 26 42 63

DEVIS N° 140601152 - Chantier situé au Tennis Club de Bordeaux 215, Chemin de Suzon - 33400 Talence		Court de tennis n°1 extérieur	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
FRAIS LIÉS AUX TRAVAUX			
Frais de chantier	ens 1	compris	
Balisage du chantier - Approvisionnement du matériel et des matériaux sur le site - Nettoyage du chantier par nos équipes <i>(benne mise à notre disposition par le client)</i>			
Gestion des déchets		par le client	
Frais de déchargement du SOMCLAY®	ens 1	compris	
Frais de location d'un élévateur et de mise à disposition d'un conducteur habilité pour le déchargement des camions et du transport des marchandises jusqu'au pied des courts de tennis			
CONDITIONS DE REGLEMENT :	TOTAL HT :		23 330.00
50 % d'acompte par chèque ou virement à la commande	TOTAL HT :		23 330.00
puis à réception de factures de situation, établies au fur et à mesure de l'approvisionnement et de l'avancement des travaux. le solde ne devant jamais être supérieur à 10% de la commande sans retenue de garantie	TVA	20.00	4 666.00
	TOTAL TTC :		27 996.00

Pour l'exécution des travaux, nous avons besoin d'un branchement d'eau et d'électricité 220 V à moins de 100 mètres du chantier - Les consommations sont à la charge du client

RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux se fera de manière contradictoire entre le client et notre société. En tout état de cause, toute installation sportive qui serait ouverte au jeu avant réception contradictoire serait réputée acceptée comme telle et réceptionnée implicitement sans réserve selon la législation en vigueur

1/ Durée de validité du devis : 3 mois sous réserve que les intempéries ou une autre cause n'aient pas dégradé de manière plus importante le support.

2/ A réception de votre commande, les prix sont fermes et non révisables pour des travaux exécutables, au maximum dans les 6 mois suivants, sur le site, dans les conditions d'accès et de stockage prévus dans ce devis

Votre Bon pour accord
Date cachet signature

Garantie du revêtement **SOMCLAY®** : 5 ans contre tous vices de fabrication

ANNEXE AU DEVIS 140601197 TENNIS CLUB DE BORDEAUX – 33

FOURNITURE ET POSE D'UN ECLAIRAGE

pour deux courts de tennis accolés par le grand côté comprenant :

6 Mâts dia 88.9mm * 6m00 HS avec platine en tête prévue pour recevoir un projecteur en tête

3 Mâts dia 88.9mm* 6m00 HS avec platine en tête prévue pour recevoir deux projecteurs

Trappe de visite en partie basse de mât

Une Armoire de commande

600 * 400mm pour les 2 courts comprenant :

inter différentiel 2*63A 300MA

disjoncteurs phase + neutre 16 A

disjoncteur phase + neutre avec protection différentielle 30 MA

disjoncteur HAGE MFN 710 1p+n 3KA C 10 A 1M

prise de courant

protection générale 32A

L'appareillage :

12 projecteurs étanches Type Sonpak Europhane LX400 Watts 230 V HIT/E40/742 A/S
lampe Iodure Métallic 400Watts sym nav-t 55000 lumens/

Les projecteurs sont fournis non montés sur les mâts ; soit un projecteur à fixer en tête de mât équipé de platine pour un projecteur et deux projecteurs à fixer en tête de mât équipé de platine pour deux projecteurs.

600 ml de câble U1000 Ro2v 3G2.5 titanex CDL/ 1/01394741

Câble extra souple prévu pour alimenter les projecteurs depuis les armoires de commande (une ligne de câble par projecteur)

Pour mise à la terre,

40ml de cuivre nu 25mm²

10 barrettes de coupure de terre.

Sont compris à notre prestation :

L'implantation, le tirage des câbles, gaines (si câblage enterré), la fixation des projecteurs sur les mâts, le scellement de l'armoire de commande, le raccordement des câbles à l'armoire de commande, les essais et réglage azimut, tous les moyens techniques nécessaire pour la mise en œuvre des fournitures, le raccordement de l'armoire électrique au tableau générale,

Fait à Gradignan, le 24 juin 2014

TENNISQUICK S.A.S.
S.A.S. au capital de 37 000 €
Siège social : 150, rue Legendre
75017 PARIS
APE 7490A - RCS PARIS - SIRET 481 239 703 00029
Tél. 01 42 26 42 58 783
Fax 01 42 26 42 63



Tennis Chem Industries



Gradignan le 26/06/2014

TENNIS CLUB DE BORDEAUX

Affaire suivie par: Mr AUCOUTURIER PASCAL

215 CHEMIN DE SUZON

Ligne directe: 06 82 68 02 55

33400 TALENCE

FRANCE



Contact: MR LAGARROSSE Philippe - Président



Devis n° D101103091- Chantier: TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE

Rénovation en Béton Poreux MATECO 60 d'un Court de Tennis extérieur

Court extérieur n°6 de 620 m² actuellement en Béton Poreux

Désignation	Unit	Qté	PU net	Montant
OUVERTURE ET FERMETURE DE LA CLOTURE	Forft	1.00	275.00	275.00
PERCEMENT DU SUPPORT EXISTANT	m ²	620.00	1.67	1 035.40
MATERIAUX DRAINANTS	Tn	46.00	24.00	1 104.00
DALLE BETON ALVEOLAIRE	m ²	620.00	25.51	15 816.20
POTEAUX DE FILET DE TENNIS	Paire	1.00	450.00	450.00
FILET DE TENNIS	U	1.00	130.00	130.00
MODIFICATION DE LA PORTE D'ENTREE	offert	1.00		
GRILLE GRATTE PIEDS	offert	1.00		
RESINE D'ACCROCHE	m ²	620.00	1.00	620.00
MISE EN PEINTURE DU SUPPORT	m ²	620.00	2.95	1 829.00
TRACE DES LIGNES DE JEU	U	1.00	290.00	290.00
INSTALLATION ET NETTOYAGE DU CHANTIER	Forft	1.00	450.00	450.00
FRAIS DE CHANTIER pour appro petit camions ou toupie	ens	1.00	3 800.00	3 800.00
GESTION DES DECHETS PAR LE CLIENT				
APPROVISIONNEMENT EN 380 V 20 KVA PAR LE CLIENT				
10 ML DE GRILLAGE GALVA FOURNI ET POSÉ GRACIEUSEMENT SUR LA MAIN COURANTE				
REPLACEMENT 150 ML DE FILS TENSION : A TITRE GRATUIT				

TENNIS CHEM INDUSTRIES
 S.A. au capital de 200 000 €
 2, chemin du Solarium - BP 20083
 33174 GRADIGNAN Cedex
 APE 241E - RCS Bordeaux - SIRET 305 448 995 00095
 TEL. 05 56 34 88 34
 FAX 05 56 34 96 79

VALIDITE: 90 jours	MONTANT HT	25 799.60
MODALITES DE PAIEMENT	TVA : 20.00 %	5 159.92
50% d'acompte à la commande puis à réception de factures de situation établies au fur et à mesure de l'avancée des travaux	MONTANT TOTAL TTC	30 959.52
Notre entreprise est référencée PLAN QUALITE TENNIS pour le Béton Poreux, la Résine et le Gazon Synthétique, qualifiée QUALISPORTS	Votre Bon Pour Accord Date, Cachet et Signature	

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso. Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Bordeaux.

784



Siège social : 2, chemin du Solarium - BP 20083 - 33174 GRADIGNAN Cedex - Tél. 05 56 34 88 34 - Fax 05 56 34 96 79
 ☎ N° Vert 0800 023 452 Mail : chem-industries@wanadoo.fr Site : http://www.chem-industries.com
 S.A. au capital de 200 000 € - RCS Bx 305 448 995 - Siret 305 448 995 00095 - N° TVA Intracommunautaire : FR25 305448995 - NAF 2013B





Tennis Chem Industries



Béton poreux,
Cauze synthétique,
Résine.



Affaire suivie par : Pascal AUCOUTURIER

Ligne Directe : 06 82 68 02 55

Contact: MR LAGAROSSE Président



Gradignan le 26 juin 2014

TENNIS CLUB BORDEAUX TCB
CHEMIN DE SUZON

33400 TALENCE

DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF DE RECONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS AVEC
NOTRE **PROCÉDÉ MATECO® 60 JEAN BECKER®**
Support actuel : Béton poreux - Surface : 620 m²

DEVIS N°D10/11/03091/3/CA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE		Court extérieur N°6 de 620 m ²		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT	
TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
OUVERTURE ET FERMETURE DE LA CLOTURE	U 1	275.00	275.00	
PERCEMENT DU SUPPORT EXISTANT	m ² 620	1.67	1 035.40	
Perçement du support existant pour obtenir une bonne infiltration des eaux (1 trou de 30 mm environ au marteau piqueur tous les mètres dans les 2 sens suivant l'état du support)				
MATERIAUX DRAINANTS	Tn 46	24.00	1 104.00	
Fourniture et mise en oeuvre d'une couche de désolidarisation en matériaux drainants : gravillons concassés lavés non gélifs de granulométrie 6/14 ou approchant - épaisseur. 5 cm				

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso.
Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Bordeaux.

785



Siège social : 2, chemin du Solarium - BP 20083 - 33174 GRADIGNAN Cedex - Tél. 05 56 34 88 34 - Fax 05 56 34 96 79
N° Vert 0800 023 452 Mail : chem-industries@wanadoo.fr Site : http://www.chem-industries.com
S.A. au capital de 200 000 € - RCS Bx 305 448 995 - Siret 305 448 995 00095 - N° TVA Intracommunautaire : FR25 305448995 - NAF 2013B



Page 1/5

26/06/2014



DEVIS N°D10/11/03091/3/CA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE		Court extérieur N°6 de 620 m²	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
BETON ALVEOLAIRE			
<i>Matériaux norme AFNOR NFP 90-110 de Décembre 2008 : LA + MDE <ou=35 - CPA > ou = 0,50</i>			
CREATION DE LA DALLE ALVEOLAIRE MONOLITHE	m² 620	25.51	15 816.20
* P.V. des analyses de la carrière fournie sur simple demande			
<p>La dalle en béton alvéolaire MATECO® "60" est composée d'un mélange de gravillons concassés lavés de granulométrie calibrée 2/4 ou 2/6 ou 4/6 CATEGORIE A ou B et de ciment (norme CE) dosé à 300 kg/m3. Cette dalle est coulée en une seule couche d'une épaisseur comprise entre 8 et 9 cm. L'évacuation des eaux de pluie s'effectue par percolation au travers des millions d'alvéoles qui composent la dalle. Le MATECO® "60" est composé de sections séparées entre elles par des joints de retrait-dilatation souples perméables et imputrescibles en caoutchouc aggloméré d'épaisseur conforme au cahier des charges de la Fédération Française de Tennis. Les sections sont liées entre elles par des tiges d'armature en acier galvanisé à chaud TOR de 8 mm placées tous les 1 m. Coulé in-situ, le MATECO® "60" est lissé manuellement puis serré au moyen d'un rouleau lisse sous protection d'un film polyane approprié de manière à obtenir un fini parfait sur le plan de la planimétrie. Le coffrage sera réalisé à notre convenance, soit à l'intérieur des poteaux de clôture, soit à l'extérieur de ceux-ci.</p>			
<p>NB : Il n'est pas prévu dans notre prestation que les matériaux restant (gravillons concassés 6/14 - 2/4 - 4/6 ou autres) soient évacués par notre entreprise. Ceux-ci seront étendus par nos soins à proximité immédiate du court ou laissés en tas à notre appréciation pour réutilisation éventuelle par vos soins</p>			
<p>Garantie Décennale</p> <p>jointe au devis</p> <p>Norme NFP 90-110</p> <p>de Décembre 2008</p>			
<p>coupe schématique générale de l'ensemble de l'ouvrage (1 court)</p> <p>Labels du diagramme : sol naturel, drain collecteur longitudinal, drain collecteur, nappe "géotextile", caillou 20/40, dalle en béton alvéolaire ANCIENNE, joint souple de dilatation, armature de liaison, enduit souple peinture, Couche de désolidarisation.</p>			



DEVIS N°D10/11/03091/3/CA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE		Court extérieur N°6 de 620 m²		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT	
POTEAUX DE FILET et FILET	U 1	450.00	450.00	
Fourniture d'une paire de poteaux de filet à platine carré de 100 mm x 100 mm - Coloris VERT - acier galvanisé - Y compris les poteaux de simple assortis aux poteaux de filet				
Fourniture d'un filet de compétition polyéthylène imputrescible double maille y compris sangle régulatrice	U 1	130.00	130.00	
MODIFICATION DE LA PORTE D'ENTREE		offert		
Réhausse de la porte existante selon hauteur de la nouvelle dalle				
GRILLE GRATTE PIEDS		offert		
Confection en béton poreux du cadre de la grille gratte pieds. Fourniture et pose d'une nouvelle grille gratte pieds en acier galvanisé dimension 700 mm x 400 mm				
TRAVAUX DE FINITION				
RESINE d'ACCROCHE	m² 620	1.00	620.00	
Application d'une couche de résine de synthèse microporeuse sur l'ensemble de la surface de manière à servir d'accroche à la peinture Emulsion aqueuse de copolymère d'ester acrylique styrène appliquée à raison de 150 grammes de solution par m²				
MISE EN PEINTURE DU SUPPORT	m² 620	2.95	1 829.00	
Application de notre peinture à base de copolymère styrène acrylique en émulsion aqueuse de pigments minéraux stables aux ultraviolets et de charges antidérapantes. Application de l'ordre de 650 grammes de solution , après dilution, par m² en trois couches croisées.				
<u>Caractéristiques physiques et techniques :</u> * Densité de la peinture : 1,35 +/- 0,05 * Extrait sec : 57 +/- 2 % * Viscosité Rh2, Vit 1 : 1,7 +/- 0,2 Pa.s * Séchage et polymérisation par évaporation de l'eau de dispersion				
IMPORTANT : Elle protège les supports des rayons ultraviolets et des agressions diverses (utilisateurs - intempéries). De plus, ses charges antidérapantes permettent d'obtenir une surface de jeu particulièrement agréable sur le plan des rebonds des balles ainsi que sur celui des appuis et des déplacements des joueurs.				
COLORATION : A DEFINIR			COULEUR RESTE A DEFINIR	
GARANTIE DE NOTRE PEINTURE : 2 ANS				



DEVIS N°D10/11/03091/3/CA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE		Court extérieur N°6 de 620 m ²		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT	
TRACE DES LIGNES DE JEUX	U 1	290.00	290.00	
Tracé des lignes de jeux aux normes de la FFT : coloris blanc Lignes de simple et de double + carré blanc pour matérialiser l'emplacement des piquets de simple <i>NOTA : Le filet de jeu est à repositionner et à mettre en tension par les soins du client, pas avant trois jours après que la peinture et le tracé aient été réalisés</i>				
CLOTURE TENNIS à titre indicatif				
<i>Remplacement d'une clôture tennis en galvanisé plastifié vert, hauteur 3 m hors sol, répondant aux normes FFT, comprenant la dépose, l'évacuation, la fourniture et pose</i>				
	ml -	85.00	-	
FRAIS DE CHANTIER				
Frais de chantier pour accès difficile	Fort 1	3 800.00	3 800.00	
Compte tenu des accès difficiles pour atteindre ce court de tennis, nous devons faire livrer l'ensemble des cailloux <u>en petits camion ou toupie</u> ce qui entraîne une plus value				
Installation et nettoyage de chantier	ens 1	450.00	450.00	
Amenée et repli du matériel nécessaire à la réalisation du chantier Matérialisation du périmètre de sécurité Balisage des zones de stockage des matériaux Balisage des zones de travaux Installation des panneaux de chantier Nettoyage du chantier lié à notre prestation : dépôt des pots vides de résine et de peinture, des scotchs et des gravats divers directement liés à nos travaux par nos équipes dans une benne mise à notre disposition par le client avec compris : Frais de retraitement en décharge de l'ensemble de nos déchets liés aux travaux réalisés - y compris frais d'amenée, de location et de retrait de la benne				
Mise a notre disposition par le client et à ses frais				
A titre indicatif, notre intervention nécessite pour la bonne réalisation des travaux <u>d'un court de 648 m² sans rattrapage de pente</u> environ :				
* 50 tonnes de gravillons concassés pour la couche d'isolation				
* 100 tonnes de gravillons concassés lavés pour la confection de la dalle en 2/4 ou 2/6 ou 4/6				
* 17 tonnes de ciment norme CE				
* 70 kgs de résine d'accroche				
* 400 kgs de peinture acrylique				



DEVIS N°D10/11/03091/3/CA - Chantier situé à : TCB TALENCE CHEMIN DE SUZON 33400 TALENCE		Court extérieur N°6 de 620 m²	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
CONDITIONS DE REGLEMENT : 50 % d'acompte par chèque ou virement à la commande puis à réception de factures de situation, établies au fur et à mesure de l'approvisionnement et de l'avancement des travaux. le solde ne devant jamais être supérieur à 10% de la commande sans retenue		TOTAL HT :	25 799.60
		TOTAL HT :	25 799.60
		TVA 20.00	5 159.92
		TOTAL TTC :	30 959.52

IMPORTANT
les travaux de peinture sont programmés dès réception du règlement de la dalle

A NOTER QUE
Notre chiffrage est établi pour **une livraison en petit camion ou toupie** (soit 150 tonnes) car accès difficile au court pour nos engins de chantier - Si par cas une modification de ces conditions d'accès venait à se produire après notre visite technique de chiffrage, une plus value (si elle existe, pour affûttement des matériaux par des plus petits camions ou location d'engins spéciaux par exemple) vous serait refacturée

Pour l'exécution des travaux, nous avons besoin d'un branchement d'eau et d'électricité 220 V et triphasée 380 V (si besoin est, merci de faire une demande à l'EDF pour une ligne provisoire en 380) à moins de 100 mètres du chantier ou par défaut mise à notre disposition d'un groupe électrogène d'une puissance de 20 KVA - Les consommations ou autres frais de location sont à la charge du client

RECEPTION DES TRAVAUX
La réception des travaux se fera de manière contradictoire entre le client et notre société. En tout état de cause, toute installation sportive qui serait ouverte au jeu avant réception contradictoire serait réputée acceptée comme telle et réceptionnée implicitement sans réserve selon la législation en vigueur

Le client reconnaît avoir pris connaissance de toutes les pages du présent devis ainsi que du courrier d'accompagnement. Pages du devis numérotées de 1 à la présente page. Pour validation de commande merci de parapher chaque page et de dater et signer cette dernière page

IMPORTANT : Il est à noter que seule une réception "SANS RESERVE" permet le déclenchement de la garantie décennale

Notre entreprise est référencée PQT pour le Béton Poreux, Gazon Synthétique, Résine et Terre Battue et qualifiée QUALISPORT pour le Béton Poreux, la Résine Synthétique, le Gazon Synthétique, la Terre Battue et la moquette aiguilletée.	Bon pour accord Date cachet signature
---	--

<p>1/ Durée de validité du devis : 3 mois</p> <p>2/ A Réception de votre commande: Ces prix sont fermes et non révisables pour des travaux exécutables, au maximum dans les 6 mois suivants, sur le site, dans les conditions d'accès et de stockage prévus dans ce devis</p>	
---	--

TENNIS CHEM INDUSTRIES
S.A.S au capital de 260 000 €
2, chemin du Solarium - BP 20083
33174 STADIGNAN Cedex
APE 241B - RCS Bordeaux - SIRET 305 448 995 00095
TEL. 05 56 34 88 34
FAX 05 56 34 96 79

**ATTESTATION DU RESPECT
DES NORMES DES SOLS SPORTIFS**

Je soussigné, **Pascal AUCOUTURIER – Président Directeur Général**
agissant pour le compte de la Société

TENNIS CHEM INDUSTRIES – 2, Chemin du Solarium – 33170 GRADIGNAN

certifie avoir pris connaissance de :

- **la Norme NF P 90-110 de Décembre 2008**
("Sols Sportifs – Terrains de Tennis – Conditions de réalisation"),
- **la Norme NF EN 14877 de Juillet 2006**
("Sols Synthétiques pour installations de sport en plein air"),
- **la Norme NF EN 15330-1 de Mai 2007**
("Sols Sportifs – Surface Gazon Synthétique – Partie 1"),
- **la Norme NF EN 15330-2 de Juillet 2008**
("Sols Sportifs – Surface Textile Aiguilleté – Partie 2").

Ainsi, le ~~DQE~~/ devis* référencé 10/11/03091/3/CA en date du 26 juin 2014 adressé au Tennis Club de Bordeaux « TCB » à TALENCE – 33 – pour la réalisation de travaux de Reconstruction en Béton Poreux du Court de Tennis extérieur n°6 tient bien compte et respecte l'intégralité des règles de construction, rénovation et entretien des terrains de tennis, telles que prévues par ces normes, notamment en ce qui concerne la qualité des matériaux utilisés et leur mise en œuvre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
A annexer au ~~DQE~~/ devis* référencé ci-dessus.

A Gradignan, le jeudi 26 juin 2014

Signature / Cachet de l'entreprise

* rayer la mention inutile

TENNIS CHEM INDUSTRIES
S.A. au capital de 200 000 €
2, chemin du Solarium – BP 20083
33174 GRADIGNAN Cedex
APE 241E - RCS Bordeaux - SIRET 305 448 995 00095
TEL 05 56 34 88 34
FAX 05 56 34 96 79

D-2014/572

Vie Sportive. Subventions Associations Sportives. Ecoles Multisports. Année 2014. Autorisation de signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. Subvention exceptionnelle Open Pro de BMX

Par délibération du 16 décembre 2013, vous avez décidé l'affectation d'une subvention de 1300€ au Stade Bordelais ASPTT – section BMX pour l'organisation de l'Open Pro de BMX qui se déroulera le 18 octobre 2014 sur le stade des Aubiers.

Dans un souci d'homogénéité des primes entre coureurs masculins et féminins, le club nous a fait part de ses difficultés à équilibrer son budget. Afin de les soutenir dans cette démarche innovante pour cette discipline, je vous propose de les soutenir exceptionnellement en 2014 au travers d'une subvention complémentaire de 1 500€.

Cette aide sera exceptionnelle cette année et le club s'engage à maintenir la règle de l'équité des primes sur l'ensemble de ses compétitions et à générer les recettes nécessaires.

Cette subvention est prévue au budget primitif et sera imputée sur la fonction 40 – nature 6574.

2. Ecoles multisports

La politique sportive de la Ville vise à favoriser la pratique du plus grand nombre et en particulier celle des plus jeunes afin d'exploiter le rôle essentiel du sport sur l'éducation et la santé. A cet effet, le développement des écoles multisports, grâce notamment à la Charte qui garantit un cadre d'organisation et des règles de fonctionnement communs à ces animations proposées aux jeunes Bordelais, doit être soutenu.

L'école multisports est une action à caractère éducatif proposant tout au long de l'année à des jeunes âgés de 6 à 11 ans la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives.

Par leurs caractéristiques premières, ces pratiques sportives :

- [favorisent l'éveil et la découverte,
- [participent à l'autonomie de chacun par l'information et la connaissance,
- [contribuent à l'apprentissage de la vie en collectivité,
- [développent l'envie, le goût et la participation par le plaisir et le jeu,
- [contribuent à l'équilibre physique, psychique de chaque jeune

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous pour le premier semestre de l'année sportive 2014-2015.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les associations sportives ont réorganisé leur créneau pour maintenir un niveau d'accueil constant. L'enveloppe budgétaire allouée reste donc identique à 2013-2014.

Pour 2015 et afin de garantir une meilleure lisibilité aux structures associatives, les subventions destinées aux écoles multisports labellisées seront intégrées dans l'analyse budgétaire du sport éducatif et de loisirs.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Avant-Garde Jeanne-D'Arc (AGJA)	1 500 €
Association Sportive Charles Martin	2 250 €
Bordeaux Etudiants Club	2 000 €
Club Pyrénées Aquitaine	1 750 €
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	1 750 €
Union Saint Bruno	1 750 €
Union Saint Jean	1 750 €
Union Sportive Chartrons	2 250 €
Total	15 000 €

Ces sommes sont prévues au budget primitif et seront imputées sur la fonction 40 – nature 6574.

3. Soutien aux structures associatives

L'association des Girondins de Bordeaux Handball Club intervenait comme coordinateur des actions multisports sur le quartier de la Bastide. Une subvention leur était attribuée pour organiser les différents temps de la pratique sportive mais aussi pour aider financièrement les associations sportives intervenant dans ce cadre.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association sportive cet été, nous avons constaté que certaines associations du quartier n'avaient pas obtenu l'aide escomptée. Pour pallier cette perte, je vous propose d'attribuer une aide exceptionnelle à ces structures, correspondant à leur intervention dans le cadre des écoles multisports sur le quartier de la Bastide durant la saison sportive 2013 – 2014.

Vous trouverez les associations concernées et le montant proposé dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Football club de la Bastidienne	600 €
Bordeaux Basket	500 €
Total	1 100 €

Des conventions d'objectifs ont été signées avec certaines de ces associations en 2014. Ces nouvelles aides financières modifient le montant total déjà conventionné. Vous trouverez ci-joint les avenants aux conventions d'objectifs.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- [signer les avenants aux conventions passées avec les associations
- [verser les subventions aux associations concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Dans une première partie cette délibération concerne l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour l'Open Pro de BMX qui a eu lieu le week-end dernier, qui a été une parfaite réussite.

Il s'avère que dans le cadre de la politique sportive la Ville de Bordeaux désire faire du sport pour toutes une réalité aux quotidiens. Il s'agit là simplement de leur proposer de mettre à égalité le traitement des primes pour les coureurs femmes et les coureurs masculins. Lors de la remise des prix, ce qui a été fait, ils demandent une aide exceptionnelle pour mettre leur budget à l'équilibre puisqu'il ne l'avait pas prévu. Ça se fait sous condition que les autres années ils s'y engagent avec leurs propres ressources.

Deuxième partie : des subventions en direction des écoles multisports. Ces écoles ont une action à caractère éducatif pour les 6 / 11 ans. La mise en œuvre de ces activités représente un coût. C'est récurrent, chaque année on vous propose d'aider les clubs et les maisons de quartiers qui s'engagent sur l'accompagnement de ces écoles multisports.

Il faut savoir que suite à la réforme des rythmes scolaires elles se sont adaptées et ont modifié leurs horaires pour le bien des enfants.

Dans la dernière partie : un soutien particulier à l'Association des Girondins de Bordeaux Bastide.

Il se trouve, il n'y a pas très longtemps - nous en avons parlé - que dans le cadre des animations multisports sur le quartier de la Bastide, les Girondins Handball occupaient la position de coordinateurs sur le quartier avec l'intervention des autres acteurs associatifs. Je voudrais les citer parce qu'ils font du très bon boulot :

S 3B, Bordeaux Basket, Judo Club Girondin, Karaté, Football Club de La Bastidienne, Hockey Garonne Sport, Aïkido Bordeaux Bastide.

Suite au dépôt de bilan, les Girondins n'avaient pas soldé les interventions des acteurs locaux pour un montant de 4.100 euros. Afin que ces derniers ne soient pas pénalisés par la situation du club de handball, le Conseil Général, partenaire des écoles multisports avec nous, et la Ville de Bordeaux ont décidé de solder les actions réalisées.

Donc le Conseil Général a accordé une subvention de 3.000 euros au club de handball pour régler la situation.

Je vous propose de combler l'écart de 1.100 euros au travers de cette subvention :

500 euros pour Bordeaux Basket,

600 euros pour La Bastidienne.

Par conséquent nous vous demandons d'autoriser le Maire à signer.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, ma chère collègue Mme PIAZZA, un mot pour vous remercier pour la dernière partie de cette délibération. En effet, en commission et lors du précédent Conseil je vous avais alertée sur l'absence de financement de certaines associations sur l'exercice de l'école

multisports de l'année précédente, donc vous remercier de votre réactivité et celle du Conseil Général pour avoir fait face à ce manquement.

Et vous redire mon inquiétude par moment sur les monopoles territoriaux de certaines associations, et vous redemander d'avoir une grande vigilance pour les années prochaines de ne pas faire peser sur un seul et même club dans chaque territoire l'animation à la fois des écoles multisports et de nombreuses actions territoriales, aussi bien dans la santé que dans le sport.

En effet, nous voyons aujourd'hui que cela peut être dangereux pour un territoire et son dynamisme. Cela a été le cas pour le Club Girondins Handball et le quartier de La Bastide. La réactivité de chacun a pu permettre de relancer la machine cette année, mais on peut dire tous que nous avons eu chaud. Le début de l'année aurait pu se faire de façon très compliquée et sans opérateur.

Donc vous remettre en garde et vous demander de réfléchir vraiment à casser ces monopoles territoriaux des associations sportives sur certains territoires. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je félicite en tout cas Arielle PIAZZA et Jérôme SIRI d'avoir géré ce dossier très difficile du dépôt de bilan du club de Handball de La Bastide.

Pas d'oppositions sur cette délibération ?

Pas d'abstentions non plus ?

Je vous remercie.



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION AVANT-GARDE JEANNE D'ARC – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Avant Garde Jeanne d'Arc, le 20 janvier 2014 pour un montant de 93 300 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Paul Henri Schmidt, Président de l'Association Avant Garde Jeanne d'Arc,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 500€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'avant-garde Jeanne d'Arc est portée à 94 800 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Avant-garde Jean d'Arc

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Paul Henri Schmidt
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Etudiants Club, le 23 janvier 2014 pour un montant de 179 800 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Guy DOUMEINGTS, Président de l'Association Bordeaux Etudiants Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 2 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale du Bordeaux Etudiants Club est portée à 181 800 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Etudiants Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Guy DOUMEINGTS
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 27 janvier 2014 pour un montant de 31 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie Claire PARGADE, Présidente de l'Association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 750 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac est portée à 33 250 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Chantecler Bordeaux
Nord le Lac

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Marie Claire PARGADE
Présidente



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT BRUNO – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Bruno, le 20 janvier 2014 pour un montant de 207 900 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre Marie LINCHENEAU, Président de l'Association Union Saint Bruno

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 750 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Bruno est portée à 209 650 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Bruno

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre Marie LINCHENEAU
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT JEAN – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Jean, le 28 janvier 2014 pour un montant de 31 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de l'Association Union Saint Jean

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 750 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Jean est portée à 33 450 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Jean

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre GAMUNDI
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTIVE CHARTRONS – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive Chartrons, le 22 janvier 2014 pour un montant de 55 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Eric COT, Président de l'Association Union Sportive Chartrons

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 2 250 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Sportive Chartrons est portée à 57 250 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive Chartrons

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Eric COT
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX BASKET – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Basket, le 30 janvier 2014 pour un montant de 15 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Danièle BOUQUET, Président de l'Association Bordeaux Basket

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association accompagne l'école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. A la suite du non versement des prestations réalisées par le coordinateur du quartier, la ville attribue une subvention exceptionnelle de 500 €. Par conséquent, la subvention globale de Bordeaux Basket est portée à 15 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour Bordeaux Basket

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Danièle BOUQUET
Présidente



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTING CLUB DE LA BASTIDIENNE – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Club de la Bastidienne, le 3 février 2014 pour un montant de 22 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Françoise FREMY, Co-Présidente de l'Association Sporting Club de la Bastidienne
Monsieur Didier UPRAAT, Co-Président de l'Association Sporting Club de la Bastidienne

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association accompagne l'école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. A la suite du non versement des prestations réalisées par le coordinateur du quartier, la ville attribue une subvention exceptionnelle de 600 €. Par conséquent, la subvention globale de l'association Sporting Club de la Bastidienne est portée à 22 600 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Club de la Bastidienne

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Françoise FREMY
Co-Présidente

Didier DUPRAT
Co-Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION STADE BORDELAIS ASPTT – ANNEE 2014

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais ASPTT, le 28 janvier 2014 pour un montant de 2 300 €, correspondant aux événements sports éducatifs et de loisirs. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Thierry BEHEREGARAY, Président de l'Association Stade Bordelais ASPTT,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville accordant une subvention complémentaire de 1 500€ pour l'organisation de l'Open Pro de BMX, le montant attribué pour les événements sports éducatifs et loisirs est porté à 3 800€

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Thierry BEHEREGARAY
Président

D-2014/573

Attribution d'aides en faveur des associations Vie Etudiante. Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles qui agissent pour promouvoir la vie étudiante. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives dans le domaine de la vie étudiante que la Ville souhaite développer.

A cet effet, je vous propose d'attribuer au CROUS la somme de 1 500 euros prévue au budget primitif pour la participation à la 7^{ème} édition du Festival "Les Campulsations". Ce Festival culturel de rentrée universitaire initié par le CROUS de Bordeaux Aquitaine permet aux étudiants bordelais de découvrir l'ensemble de l'offre culturelle proposée sur le campus dans des domaines variés comme le théâtre, la danse, l'opéra, les musées, les concerts, le sport.

Cette année, le festival est clôturé le 4 octobre 2014 par la manifestation organisée par la Ville, « Bordeaux accueille ses étudiants » qui vise à permettre la découverte de la richesse culturelle et patrimoniale de la Ville. Dans le cadre de cette manifestation nous souhaitons poursuivre notre action auprès des étudiants bordelais en participant à hauteur de 750 euros à l'achat de 1000 sacs à dos financés par l'Université de Bordeaux. Cette action vise à renforcer l'information des étudiants sur les questions relatives à la mobilité, l'offre culturelle et sportive, la santé et la prévention et ainsi faciliter leur intégration.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser au Crous une subvention de 1 500 euros
- verser à l'Université de Bordeaux une subvention de 750 euros

La dépense sera imputée sur le budget 2014 sur la sous fonction 23 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE